

faisiez part de votre volonté de suivre le cadastre afin de réduire les bâtiments du SPW qui sont inoccupés.

En juin 2016, vous faisiez part de trois décisions concrètes :

- l'immeuble situé à Jambes, avenue du Gouverneur Bovesse 25, devait être occupé en septembre 2016 par des services de la DGO 4 ;
- le bâtiment de l'ancienne Poste de Verviers devait être occupé par des services orientés vers l'accueil des citoyens, dans les prochains mois, nous disiez-vous à l'époque ;
- cinq bâtiments devaient faire l'objet de travaux et de réaffectations.

Monsieur le Ministre, les trois actions que je viens d'énoncer et que vous aviez prévu de mener en 2016, ont-elles bien été réalisées ? Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons ?

Combien de bâtiments du SPW sont encore inoccupés à ce jour ? Quelle surface cela représente-t-il ?

Quels sont les projets prévus pour en réduire le nombre ? Dans quel délai ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix**, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, il y a un an, la problématique des immeubles inoccupés du SPW faisait la une des quotidiens.

Bien que la situation telle que parfois décrite dans ces quotidiens dépassait la réalité, je conviens que cela n'était pas de nature à offrir une bonne image du travail de notre administration. Je puis d'ailleurs vous annoncer que trois bâtiments ont fait l'objet de travaux de rénovation et sont désormais occupés.

Le premier situé Avenue Bovesse, à Jambes, accueille depuis septembre le personnel de la DGO4.

Le deuxième, la Grand Poste de Verviers, dont on avait beaucoup parlé, accueille depuis quelques semaines, un Espace Wallonie ainsi qu'un Guichet de l'Énergie.

Le troisième, la Ferme de Villers-la-Ville, dont les travaux ont été partiellement financés par le FEDER, est actuellement occupé par trois associations. Des contacts sont actuellement en cours avec l'Institut du Patrimoine wallon pour finaliser un projet global d'occupation.

Je peux vous garantir que le nécessaire a été effectué pour que le personnel puisse jouir de bonnes conditions de travail.

Cela nous ramène donc à huit bâtiments inoccupés pour une surface totale de 15 700 mètres carrés pour lesquels des projets sont en phase de concrétisation.

Ainsi, pour les trois bâtiments destinés à la vente – Arlon rue des Déportés ; Liège rue des Urbanistes et Site Mercury – je vous confirme que les procédures sont bien en cours.

Après analyse par le Département de la gestion immobilière, il a été proposé d'étendre la vente à trois autres bâtiments.

À ce stade, les réflexions se poursuivent pour les immeubles situés à Mons au boulevard Gendebien et l'Observatoire de Cointe à Liège pour lesquels divers contacts sont en cours afin de permettre dans les meilleurs délais leur réaffectation au bénéfice des intérêts publics wallons.

Dans le laps de temps ainsi écoulé, je peux me réjouir que les choses aient bien évolué et que mon administration ait fait preuve de proactivité.

**M. le Président.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet** (MR). - Je vous rejoins quand vous dites que le fait que la presse ait abondamment parlé des bâtiments inoccupés ne donnait pas une bonne image de notre gestion de notre patrimoine. Je suis heureux de voir qu'effectivement, le bâtiment à Jambes soit occupé – vous avez tenu votre parole – et que le personnel de la DGO4 y est installé.

Je prends acte également que vous avez transformé l'ancienne poste en un espace Wallonie. Cinq bâtiments devaient encore faire l'objet de travaux ; vous me dites ici que trois ont été proposés à la vente. Je pense que l'on est dans un bon timing pour résorber le fait que ces bâtiments soient inoccupés. Je vous encourage à poursuivre dans cette voie.

**QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE CUMUL DES CONGÉS DE MALADIE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le cumul des congés de maladie des agents de la fonction publique ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Monsieur le Ministre, le Code de la fonction publique wallonne prévoit en son article 405 que « pour l'ensemble de sa carrière, l'agent qui, par suite de maladie ou d'infirmité, est empêché d'exercer normalement ses fonctions, peut obtenir des congés de maladie à concurrence de 21 jours ouvrables par 12 mois d'ancienneté de service ».

En outre, les jours de maladie que l'agent n'aurait pas pris peuvent être capitalisés sur l'ensemble de sa carrière puisque ce dernier se constitue une réserve de jours de maladie au fil de celle-ci. Au niveau de la perception du traitement, pendant les jours de congé maladie, le fonctionnaire statutaire conservera l'intégralité de son traitement alors que les fonctionnaires contractuels voient déjà leur rémunération réduite à 60 % après 30 jours, comme les employés du secteur privé d'ailleurs. Quant au contrôle de ces absences pour maladie, le code prévoit une procédure en ses articles 413 à 413octies.

M. le Ministre estime-t-il celle-ci comme suffisante et efficace pour éviter d'éventuels abus ?

En 2011, votre prédécesseur, M. Nollet, s'était posé la question de savoir si le Medex, le service de contrôle, menait suffisamment de contrôles. Qu'en est-il aujourd'hui ? Des améliorations sont-elles nécessaires ? Si oui, lesquelles estimez-vous nécessaires ?

Alors que le ministre fédéral de la Fonction publique a annoncé en avril 2016 que les fonctionnaires fédéraux ne pourront plus épargner leurs jours de congé maladie non utilisés pour les prendre consécutivement à la fin de leur carrière, comment se positionne M. le Ministre sur ce hiatus qui existe entre d'une part les agents statutaires et les agents contractuels sur ce point ?

Qu'en est-il du coût généré par ce cumul où des agents peuvent être indisponibles durant de longues périodes en fin de carrière, mais qui devraient en toute évidence, être remplacés pour assumer correctement les missions du service public ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix,** Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, si à ce jour le personnel statutaire peut encore en effet « capitaliser » les 21 jours ouvrables octroyés par année d'ancienneté de service et ainsi s'absenter pour cause de maladie tout en conservant l'intégralité de son traitement, il convient de préciser que le personnel contractuel peut, quant à lui, bénéficier d'un nouveau salaire mensuel garanti lorsque deux incapacités de travail successives sont séparées par une reprise de 14 jours calendrier ou plus. Tel est également le cas si l'agent contractuel fournit un certificat médical attestant que les deux incapacités de travail sont dues à des pathologies différentes.

En outre, je me dois d'attirer votre attention sur le fait que depuis le 1er janvier 2017, un agent statutaire ayant atteint l'âge de 62 ans et six mois est mis d'office à la retraite le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel il totalise 365 jours calendrier d'absence pour cause de maladie. À partir du 1er janvier 2018, la limite d'âge pour l'application de ce régime spécifique au personnel statutaire sera portée à 63 ans.

De ce qui précède, je ne suis pas convaincu que le personnel contractuel soit lésé par rapport au personnel statutaire. Il s'agit également d'une réponse concrète à la question de l'impact budgétaire que vous évoquez dans votre question.

En ce qui concerne le contrôle des absences et contrairement aux idées préconçues, j'informe Mme la Députée sur le fait que le taux d'absentéisme pour le SPW en 2015 est de 6,72 % pour le personnel statutaire et de 8,85 % pour le personnel contractuel, pour un total général de 7,65 %.

Je ne dispose pas encore des chiffres pour l'année 2016, mais le taux d'absentéisme général pour l'année 2014 s'élevait à 7,69 %. Il y a une faible amélioration.

Dans ce cadre, je porte à votre connaissance que depuis le 1er juillet 2013, le Gouvernement wallon a désigné Medconsult en qualité d'organisme chargé du contrôle médical du personnel du SPW. Il est prévu que Medconsult opère une quantité présumée annuelle de 1 174 contrôles pour le Service public de Wallonie. Dans le cadre du nouveau marché public relatif au contrôle médical des absences pour maladie qui prendra effet au 1er juillet prochain, j'ai décidé de doubler le nombre annuel de contrôles.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention sectorielle 2013-2016 signée, le 16 septembre 2016, j'ai proposé plusieurs mesures axées sur le bien-être des travailleurs au sein de l'administration wallonne. Complémentairement à l'adoption et à la mise en œuvre d'un plan Bien-être, j'ai chargé mon administration d'élaborer un plan de prévention et de lutte contre l'absentéisme lié à l'âge comprenant des mesures de prévention et de contrôle dès l'âge de 45 ans. Le plan d'action proposé sera multidimensionnel. Il comportera une analyse pointue du phénomène global et de ses causes par public cible, un plan de prévention et de lutte contre l'absentéisme, prévoyant notamment des formations pour le personnel d'encadrement, une optimisation de la politique de contrôle et des mesures d'accompagnement pour les travailleurs reprenant le travail après une maladie de longue durée.

Par ailleurs, une modification réglementaire du régime des absences pour maladie sera mise en œuvre afin de :

- limiter le nombre d'absences pour maladie d'un jour sans certificat médical à trois jours par année civile ;

- limiter le nombre de retours maladie à trois jours par année civile. Au-delà des trois jours par année civile, le retour à la maison pour cause de maladie devra être couvert par un certificat médical.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J'ai noté les chiffres que vous m'avez donnés concernant les statutaires et les contractuels. C'est vrai que c'est peut-être à l'encontre des idées préconçues que l'on a par rapport au taux d'absentéisme, surtout lié au fait de la rémunération qu'obtient le contractuel quand il est en congé de maladie par rapport au statutaire.

Ce qui serait intéressant, ce serait d'avoir le pourcentage par rapport à l'âge des agents. Je fais la comparaison par rapport aux chiffres que nous avons eus pour l'enseignement. Nous avons remarqué que les agents plus jeunes étaient moins souvent malades. C'est peut-être lié à la santé aussi, mais ce serait intéressant par rapport aux mesures préventives que vous voulez prendre. Si elles sont plutôt liées au personnel qui est jeune ou moins jeune. J'imagine qu'il y a des mesures différentes à prendre. Je vois que vous mettez d'autres choses en place comme les certificats médicaux réclamés après trois jours d'absence pour un jour isolé.

Je reviendrai vers vous avec une question plus précise sur les chiffres en question écrite.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** - Les questions orales de :

- M. Puget, sur « les recettes de la redevance kilométrique » ;
- M. Fourny, sur « le plan anti-hackers au sein du Service public de Wallonie » ;
- Mme De Bue, sur « le parc de véhicules du SPW » à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont transformées en questions écrites.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** - Les questions orales de :

- M. Daele, sur « l'exonération de la taxe de circulation pour les personnes handicapées » ;
- M. Hazée, sur « les petites cités administratives » à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 16 heures 22 minutes.*